

12 février 2008

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CCA INTERNATIONAL**

(Eurolist)

Par courrier du 12 février 2008, la société anonyme de droit suisse Argos Investment Managers (Immeuble ICC, case postale 1875, route de Pré-Bois 20, CH-1215 Genève 15, Suisse), agissant pour le compte de la SICAV Argos Investment Fund (1), a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 février 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CCA INTERNATIONAL et ne plus détenir aucune action CCA INTERNATIONAL.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par le déclarant des actions CCA INTERNATIONAL qu'il détenait à l'offre publique visant cette société (2).

---

(1) Argos Investment Managers est "investment manager" de la SICAV luxembourgeoise Argos Investment Fund, dont la Banque Privée Edmond de Rothschild (Luxembourg) est le dépositaire, administrateur du fonds et "co-sponsor".

(2) Cf. D&I208C0292 du 11 janvier 2008.